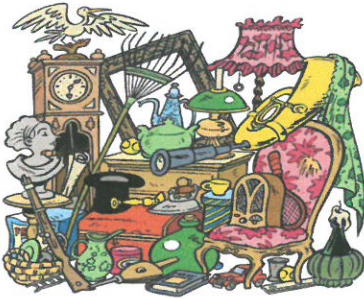


A l'occasion de la Fête patronale

MANOM

**Dimanche
25 AOÛT 2019
8h - 18h**



VIDE-GRENIERS

Organisé par l'Association « LA CARPE »

- Date limite de réservation : 22 août
- Déballage de 6h à 8h
- Prix du mètre : (minimum 2 mètres)
 - o 2 € sans véhicule
 - o 3 € avec véhicule (nombre de places limité)
 - o emplacements enfants gratuits (- 14 ans)

Après accord téléphonique préalable (contact 06.98.35.58.53), pour toute réservation, veuillez compléter ci-dessous.



Nom : Prénom : Tél :

Adresse : Code postal : Ville :

PERSONNE MORALE : N° RC.....

Déclare sur l'honneur : être soumis au régime de l'article L310-2 du Code de commerce et tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du code pénal).

PARTICULIER

Déclare sur l'honneur : ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés, ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Pièce d'identité : nature : n°

Désire réservermètres linéaires au tarif de€ le mètre, soit€ au total

Ci-joint règlement de€ (espèces ou chèque à l'ordre de « LA CARPE » MANOM) à faire parvenir à Jean Claude BIRCK 23 Grand'Rue 57100 MANOM (tél 06.98. 35. 58. 53)

REGLEMENT : Vide-greniers ouvert à tous sous réserve de retour du coupon signé accompagné du règlement. - toute déclaration ou vente frauduleuse seront sanctionnées. - après 8h les places non occupées peuvent être relouées (pas de remboursement). - stands boisson ou restauration réservés aux organisateurs. - vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion interdite. - les demandes seront traitées selon l'ordre d'arrivée. - un véhicule ne devra pas dépasser la longueur d'emplacement réservée. - si emplacements avec véhicule non disponibles, parking à 200m. - chaque exposant laissera les lieux dans l'état où il les a trouvés en arrivant. - tout participant au vide-greniers est censé avoir pris connaissance de ce règlement déposé en mairie de MANOM.

SIGNATURE (obligatoire) :